

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lydie Bélizaire

<https://www.cadre21.org/membres/d5ede2bae255f1f44479e270>

Date d'obtention : 2024-02-09 17:59:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un jeune vient nous voir pour une situation de sexto il faut déclencher le protocole, que ça soit le jeune en question ou qu'il soit au courant de quelque chose! Bien définir si les images sont à caractère sexuel ou même si ça ne l'est pas vérifier si l'intégrité de la victime est en jeu, aussi de vérifier l'intention de l'instigateur surtout s'il y a récidive.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque étape est importante, surtout celui du avec le parent je croyais que nous étions obligés d'intervenir si un parent nous contactait, aussi même si c'est une personne de l'extérieur il faut entamer le protocole. Ne pas regarder les images ou photos. Qu'avoir des images ou vidéo à caractère sexuel est une infraction criminelle

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De rencontrer tous les jeunes impliqués dans la 3e situation, j'aurais appelé la police bien avant, aussi ne pas expliquer la situation aux journalistes. L'intention de jeunes de partager les images. Je trouve aussi que ce n'est pas évident de savoir si le jeune nous dit la vérité surtout se on ne le connaît pas trop bien, dans ce cas je trouverais difficile de statuer si c'est impulsif ou malveillant